

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 30 décembre 2025

Grève des médecins libéraux du 5 au 15 janvier 2026 : conseils à la population

Plusieurs organisations syndicales de médecins libéraux appellent à la grève, au niveau national, du 5 au 15 janvier 2026. Ce mouvement peut générer des difficultés dans l'accès à son médecin traitant, à un médecin spécialiste libéral ou aux établissements publics et privés de l'île.

L'ARS La Réunion diffuse des conseils à la population pour que chacun fasse bon usage du système de santé et éviter la saturation des cabinets médicaux et des services d'urgence.

Si vous devez être pris en charge dans l'une des cliniques de l'île sans rendez-vous :

Contactez la clinique concernée au préalable pour vous assurer qu'elle est en capacité de vous accueillir.

Si vous devez vous rendre chez votre médecin traitant sans rendez-vous :

Contactez le cabinet médical pour vous assurer de sa disponibilité.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de votre médecin, et **uniquement si vous estimez que votre état de santé nécessite une consultation qui ne peut être différée**,appelez le 15 pour disposer d'un avis médical et de l'orientation, au besoin, vers un autre médecin.

Si vous avez un traitement dont l'ordonnance doit être renouvelée entre le 5 et le 15 janvier :

Anticipez en contactant votre médecin traitant pour convenir avec lui de la nécessité d'avancer votre rendez-vous.

A défaut, vous pouvez aussi vous rapprocher de votre pharmacien qui pourra vous conseiller.

Si vous devez vous rendre aux urgences :

Les services d'urgence (CHU à Saint-Denis et Saint-Pierre, CHOR à Saint-Paul, et GHER à Saint-Benoît) fonctionneront pour accueillir les patients présentant une urgence médicale.

En cas de nécessité urgente, il est fortement recommandé d'appeler le 15 avant de vous déplacer : des conseils vous seront donnés sur la conduite à tenir et sur le recours éventuel aux urgences.

Si vous devez consulter un médecin en soirée et le week-end :

En soirée et le week-end, les médecins généralistes de garde sont disponibles en ville dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires. **Ne vous y rendez que si votre état de santé nécessite une consultation médicale qui ne peut attendre la réouverture du cabinet de votre médecin traitant.**

Pour la santé de tous, restons responsables et solidaires.